



LES LECONS DE MAITRE SITTELLO

Pendant son repos estival, Maître Sittello s'est adonné sans mesure à son loisir favori : feuilleter les pages du dictionnaire. Aujourd'hui, il nous propose de nous arrêter un instant sur la définition du mot " drège ".

Ce mot est en effet dans le Larousse, non pas comme un nom propre, puisque tout directeur général de l'ONF qu'il est, P.O Drège, pas plus que ses ancêtres, n'est célèbre.

La " drège ", nous apprend le Larousse, est " *un grand filet utilisé pour la pêche au fond de mer* ". C'est donc naturellement influencé par son patronyme que le directeur général de l'ONF s'est permis des métaphores marines durant la crise, telles que le grand bateau à la dérive, et a coiffé la casquette de capitaine pour se présenter en sauveur, alors que dans le même temps, il s'acharnait à faire toucher le fond à l'ONF.



La " drège " est aussi " *un peigne de fer utilisé pour séparer la graine de lin des capsules* ". Toujours à l'effigie de son patronyme, il s'est évertué à garder le bon grain, comprenez sa cour à la tour, tout en se séparant de l'ivraie, comprenez les gueux des forêts.

Rappelons tout de même à M. P.O. Drège qu'un peigne de fer dans le fond de la mer, ça finit inéluctablement par rouiller et qu'à force d'agir avec zèle contre vents et marées, il risque de finir piégé dans son propre filet.



L'ARBRE A LETTRES

La forêt dit : "C'est toujours moi la sacrifiée,
On me harcèle, on me traverse, on me brise à coups
de hache,
On me cherche noise, on me tourmente sans raison,
On me lance des oiseaux à la tête ou des fourmis

dans les jambes,

Et l'on me grave des noms auxquels je ne puis m'attacher.

Ah ! On ne le sait que trop que je ne puis me défendre

Comme un cheval qu'on agace ou la vache mécontente.

Et pourtant je fais toujours ce qu'on m'avait dit de faire.

On m'ordonna : "Prenez racine." Et je donnai de la racine tant que je pus.

"Faites de l'ombre." Et j'en fis autant qu'il était raisonnable.

"Cessez d'en donner l'hiver." Je perdis mes feuilles jusqu'à la dernière.

Mois par mois et jour par jour je sais bien ce que je dois faire,

Voilà longtemps qu'on n'a plus besoin de me commander.

Alors pourquoi ces bûcherons qui s'en viennent au pas cadencé ?

Que l'on me dise ce qu'on attend de moi, et je le ferai,

Qu'on me réponde par un
nuage ou quelque signe
dans le ciel,

Je ne suis pas une révoltée,
je ne cherche querelle à
personne.

Mais il semble tout de
même que l'on pourrait
bien me répondre

Lorsque le vent qui se lève
fait de moi une question-
neuse."

" Docilité", Jules Supervielle



La comédie humaine

Une première au courrier : le RUT fait circuler sur l'équipe le compte-rendu du comité technique central. 57 pages dignes d'un roman de Balzac où vous trouverez tous les personnages les plus pittoresques : les gueux (les représentants syndicaux), les vicomtes (les directeurs territoriaux), la baronne au ton suffisant (la DRH) et le régent (notre inusable DG). Mais ce roman, quoique truculent, est un peu périmé, car surprise ce compte-rendu est celui du 26 juin ... 2008 !

Peut-être n'y a-t'il plus assez de petites mains administratives à la DG, sans doute la faute à la RGPP.

LA SITTELLE DES CHÉNAÏES



EDITORIAL

" *La raison et la politique suivent rarement le même chemin* " S.Zweig- extrait de Marie-Stuart

Lors du dernier Conseil d'Administration de juillet, la direction générale a annoncé une économie de 5,5 millions d'euros réalisée " grâce " au gel des embauches en 2009. Cette somme est inscrite dans une décision modificative du budget de cette année pour faire face à la crise et aux résultats médiocres sur le marché du bois.

Dans le même temps cette direction propose d'abonder le capital de sa filiale " ONF participation " de 10 millions d'euros pour lui permettre d'honorer, entre autre, les engagements du chef de l'état pris cet été lors de son passage en Alsace. Le but est de participer plus activement au fonds stratégique de développement de la filière bois.

- Un poids : celui de la crise.
- Deux mesures : le gel des recrutements de fonctionnaires d'une part et l'investissement dans le capital d'entreprises privées d'autre part.
- Un résultat concret en Corse : les postes d'agents patrimoniaux de Pastricciola et de Zicavo sont, entre autres, vacants depuis près de deux ans.
- Une question : c'est quoi le service public ?

Les élus des COFOR sont tout aussi inquiets : 1850 délibérations de conseils municipaux ont été présentées au Sénat le 26 juin dernier, s'inquiétant de l'avenir du régime forestier et des moyens donnés à l'ONF. Leurs questions n'ayant pas reçu de réponses satisfaisantes, ils n'ont pas participé au vote du Conseil d'Administration. Comment en effet proposer 2 millions de m³ de bois supplémentaires d'ici 2012 avec une perte estimée par les COFOR à 600 emplois à l'Office en application de la RGPP ? Les inquiétudes sont grandes et la seule et véritable question que nous devons nous poser c'est :

Demain, quelle forêt pour nos enfants ?

Produire plus

C'est en s'informant sur ce qui se pratique dans les autres régions que La Sittelle est tombée sur un alinéa apparemment anodin, noyé dans les 8 pages de la directive interne d'application de la DT Rhône-Alpes sur les îlots de vieux bois. Il est ainsi noté :

" *Chaque nouvel aménagement doit dorénavant faire clairement apparaître les décisions relatives au double objectif "produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité", en précisant :*

- les surfaces retenues pour faire partie du réseau de vieux bois, y compris les séries de libre évolution
- l'augmentation de récolte prévue par rapport à la période antérieure. "

Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité



Avez-vous bien lu cette dernière phrase ? On va vérifier dans les aménagements forestiers qu'il y a plus de m³ de bois proposés aux états d'assiette que dans l'aménagement précédent ! L'interprétation du " produire plus " est donc ici appliqué à chaque forêt et non globalement au niveau national. Mais comment peut-on ensuite se targuer d'une gestion saine et durable des forêts ? Espérons que ce genre de consigne ne traverse pas la Méditerranée ! Le cas échéant réjouissons-nous que beaucoup de forêts ne soient pas encore aménagées !

Nouveau désengagement de l'Etat ?

Suite à la parution du décret qui prévoit la fin du régime des remises en dotation par l'état, l'ONF est dans l'obligation de reprendre, à sa charge, l'ensemble des maisons forestières. Cette reprise des 2 850 bâtiments se réalise sous la forme d'un bail emphytéotique (comprendre à long terme) global sur 50 ans.

Cependant, ce tour de passe-passe n'est pas sans conséquence pour le budget déjà peu florissant de l'ONF. En effet, ce dernier devra s'acquitter d'une soulte de 50 millions d'euros sur 5 ans ainsi que d'un loyer estimé entre 4 et 6 millions d'euros par an revalorisé de 1 % par an (évaluation en cours par " France domaine "). Il est également prévu un programme de travaux et de cessions destiné à valoriser le patrimoine de l'état (dixit la DG).

En conclusion : l'ONF va payer pour des maisons dont il assurait l'entretien depuis sa création (et qu'il va continuer à entretenir) dans le but d'en céder, à terme, une partie pour le compte de l'état.

Belle opération ! Ça ressemble à du placement " Madoff " !

L'été a été...

CHAUD... Sans T-shirt et sans maillot... mais bien en polo... DFCI... Jaune... bien galonné... Bien comme il faut...

Non sans dire qu'on s'y attendait, on dira plutôt qu'on le redoutait... Les prévisions météo de ce jeudi noir 23 juillet étaient formelles : chaud, sans humidité, un peu de vent, un effet de foehn... Risques très sévères de départ et de propagation rapide d'incendies... Et bien, quelle belle analyse... On a pris un bon carton... Le tout avec 3 incendies en simultané ... 1 200 et 750 ha dans les plaines agricoles et habitées de l'Ortolo et de Peri... plus de deux fois plus en montagne : 3 200 ha de forêts sur le feu dit d'Aullène...

Ressenti : Désolation, colère, rage et tristesse...

Point positif : Collaboration inter-service... Soutient, solidarité, sympathie...

Point à améliorer : Collaboration inter-service... Parfois... Manque de communication, de considération, de courtoisie...



Et maintenant... ?

Et bien la vie continue... même dans le brûlé... Le chantier est énorme : sécurisation, exploitation, reconstitution... La consternation laisse maintenant place à une nouvelle forme d'action entremêlée de doute et d'inquiétude, dans la suie, la cendre et une odeur de pin brûlé...

Vivement la rentrée, qu'on puisse prendre des vacances...

Cold Case

Dans notre dernier journal, nous vous informions que le STC-Ouvriers forestiers s'était mobilisé contre l'interprétation que le " SFB-SAF " de Bastia avait faite de la délégation du service public quant à la nature des travaux que l'ONF était à même de réaliser (cf article 5 de la DSP). Il n'était en effet plus possible, selon la note de ce service, de mettre en œuvre certains travaux réalisés jusqu'à lors (comme par exemple les clôtures).

Cette interprétation rapide faisait disparaître des activités clés de l'US travaux et un savoir faire en développement. Nous vous rappelons en outre que pour tous les programmes réalisés hors DSP, l'ONF ne peut pas être à la fois maître d'œuvre sur un dossier et en réaliser également les travaux, ce qui réduit d'autant les possibilités d'emploi à l'US travaux.

En désaccord avec cette note, le STC-Ouvriers avait donc demandé son annulation. C'est maintenant chose faite, d'autant plus que le DR a retrouvé dans les archives un document essentiel occulté jusqu'à lors : le cahier des charges de la DSP. Celui-ci fixe la nature et la quantité des travaux qui sont à réaliser dans le cadre de la DSP.

Et puisque la DR semble vouloir exhumé des documents des archives, la Sittelle lui suggère de rechercher la note d'un de ses illustres prédécesseurs qui mentionnait un déficit de 50 personnels pour gérer convenablement les forêts corses. Peut-être ce document-là aidera-t-il la DR dans sa réflexion sur le nouvel organigramme ?

Régime forestier ou forestiers au régime ?

En 2009 la direction régionale avait, comparative-ment aux autres régions, " plutôt bien " négocié son niveau d'emploi. Seul le poste de cadre A détaché au Conseil Général de Corse-du-Sud avait été supprimé. L'effectif cible était alors passé à 103 personnels fonctionnaires équivalent temps plein.

A l'aube du quatrième trimestre, nous devrions bientôt découvrir le nouvel effectif régional pour 2010. La négociation avec la DG s'annonce difficile dans le cadre rigoureux imposé par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui prévoit de ne remplacer qu'un personnel sur deux partants à la retraite.

Actuellement 6 postes sont vacants sur la région :

- Le poste de chef d'UT de l'Alta Rocca : il avait été proposé, puis retiré de la liste pour les lauréats des concours IAE. Il est finalement paru sur un additif pour la CAP d'automne. La région aurait une autorisation de recrutement local si aucun personnel fonctionnaire ne le demande.
- Le poste de technicien aménagement à Corte : il est proposé également à la CAP d'automne.
- Un poste de secrétaire administratif au service financier : lui aussi proposé à la CAP
- 3 postes d'agents patrimoniaux : Pastricciola , Zicavo et Conca. Ils ne sont pas parus sur les listes de mutations pour la simple raison que la DG a mis une priorité sur les UT qui comptent au moins deux postes vacants, ce qui n'est pas le cas pour notre

région. Ces postes devront attendre au mieux la prochaine CAP de 2010 ou au pire ... passer à la trappe du nouvel effectif cible.

Et le recrutement local dans tout ça ? S'il devait pallier le manque de nomination d'un fonctionnaire au bout de deux passages infructueux en CAP, il n'en demeure pas moins qu'il n'est autorisé que dans les limites de ce sacro-saint effectif cible. Avec 108 postes organisés et 103 ETP cela veut dire que 5 postes seront toujours vacants. Même en acceptant ce principe qui pourrait fonctionner dans le cadre de mutations et de nominations dynamiques, il n'en reste pas moins qu'en Corse les postes vacants, pour la plupart non logés, peuvent le rester longtemps. Pour exemple, Pastricciola et Zicavo sont vacants depuis deux ans malgré de multiples CAP. Les postes ne sont pas supprimés mais il y a grand risque qu'ils ne soient pas non plus pourvus ...

Et quelle reconnaissance pourra-t-on attendre pour les personnels qui assurent l'intérim de ces postes depuis plusieurs mois ? On peut parier qu'ils passeront de la fonction d'intérim à celle de titulaire d'un flam-bant nouveau secteur en un rien de temps ! Le résultat en sera encore un peu plus d'amertume et de démotivation et un éparpillement encore plus grand des missions de service public.

Une chose est sûre : ce n'est pas la forêt qui en sortira gagnante.

CAP : ou la consultation du personnel en Podocratie

Suite à des problèmes de calage d'agenda, la CAP " réorganisation " prévue initialement en juin a été reportée sans grande explication aux personnels ni concertation. La direction générale voulant cependant tenir cette commission coûte que coûte (sans doute avait-elle des poulains à placer ?) voulait lancer une procédure dans l'urgence de consultation et de vote des élus CAP par internet. Les instances syndicales, devant cette méthode peu orthodoxe et la légèreté des documents fournis, ont refusé d'y participer. Ce procédé, illégal d'ailleurs, bafoue purement et simplement le travail des élus et le rôle de cette instance. Ces mutations seront finalement étudiées lors des prochaines CAP d'automne.

D'ailleurs à propos de ces dernières, la direction les a programmées là aussi sans consultation des syndicats. Elles sont prévues pour la plupart un mardi, ce qui signifie un temps de préparation pour les élus réduit à peau de chagrin.

Vu le peu de considération porté par " no't bon " DG à ces instances (ce qui reflète le peu de considération envers les syndicats en général et la volonté affichée du gouvernement actuel de les saborder), la Sittelle vous recommande pour votre prochaine demande de mutation de prendre contact directement avec POD au numéro suivant : le 01.40.19.58.00. Une photo de votre meilleur profil, bronzé si possible, est vivement recommandée.

La sittelle des chênaies
Directeur de publication :
Didier Hacquemand
Dépot légal :
21 janvier 2008
Imprimerie ONF Corse
Trimestriel
Conception-Réalisation :
SNUPFEN Corse

Vous avez dit " recrudescence des missions de police " ?

A l'occasion des Life mouflon et surtout " truite *macrostigma* ", mais aussi de l'accroissement des sports de tout terrain, la nécessité d'augmenter les missions de police de la nature en Corse est apparue :

- Aux financeurs qui ont comptabilisé le nombre d'agents chargés de cette police et le nombre de procédures...

- Aux acteurs ; ONEMA, PNRC, ONF, Gendarmerie, ONCFS, Fédérations de Chasse ou de pêche, ... qui ont reconnu la baisse de cette activité.

" Mea culpa " pour avoir beaucoup été dans cette nécessaire prise de conscience, mais peut-être avez-vous, vous aussi, rêvé d'un service forestier plus respecté car mieux équipé, mieux armé et mieux formé.

Nous avons, il est vrai, beaucoup laissé tomber ces missions de police par manque d'organisation mais aussi et surtout par manque d'équipement et de formation.

Je vous entends déjà dire que la seule présence dissuasive du forestier en forêt n'a pas été prise en compte mais ça, c'est du service public non quantifiable et de nos jours, ce service public là ... Enfin vous savez !

Pour l'avenir trois solutions s'offrent à vous, chefs de triage... non chef de secteur, vous êtes chef de secteur, c'est une promotion !!

- **Ne plus faire de police** : Pas de problème, vous êtes dans les clous de l'organisation future, vous coûterez moins cher à la maison et vous ferez autre chose ailleurs. Un seul souci, quand même, vous participerez au démantèlement d'une partie de votre métier.

- **Réaliser des missions de police au sein de l'UT** : Très bien car vous assurez logiquement votre rôle de façon officielle, visible et cadrée ...

dans l'UT, quant au secteur?

- **Réaliser des missions de police dans toute la région au sein d'une brigade éventuellement mixte** :

Pour l'ONF c'est le plus rentable, résultat optimum grâce à un minimum de personnes et aussi la possibilité de faire enfin sortir les forestiers de leurs bois. La solution d'avenir quoi !

Pour vous c'est du lourd ; prise de responsabilités importantes sans reconnaissance, travail en dehors de vos forêts, confusion avec du temps libre. Eh bien quoi ! C'est normal, 10 ou 20 % de votre temps passé en brigade de police (ou tout autre activité spécialisée), c'est que vous aviez 10 ou 20 % de temps libre sur votre secteur. Mais ne vous inquiétez pas, si ce n'est pas le cas, avec la nouvelle organisation des UT en secteurs, le RUT aura toute latitude pour confier définitivement votre travail patrimonial à un collègue.

"Un ci hè bellu pesciu senza lische" (Il n'est de beau poisson sans arêtes).



Quel est le mobile ?

La loi sur la mobilité dans la fonction publique (n°2009-972 du 3 août 2009) a été adoptée sans débat citoyen, au nom de la déclaration "d'urgence". Petit aperçu d'un article qui ne devrait pas passer inaperçu dans le chantier permanent de réorganisation de l'ONF : l'article 7 prévoit qu' "*en cas de restructuration d'une administration, le fonctionnaire peut être placé en situation de réorientation professionnelle, dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé.*" Cette "*réorientation prend fin dès lors que le fonctionnaire a refusé successivement trois emplois correspondant à son grade, à son projet personnalisé d'évaluation professionnelle et tenant compte de sa situation de famille.*" Dans ce cas, "*il peut être placé en disponibilité d'office (sans traitement) ou le cas échéant, admis à la retraite.*"

C'est vrai qu'il était urgent d'en finir avec les "privilèges" de la fonction publique !

Pan sur le bec

La Sittelle a tellement l'habitude de le croiser en forêt qu'elle en a oublié de lui souhaiter la (re)bienvenue à l'ONF.

Bienvenue donc à Jean-Luc Helec.

Et pour la peine, la Sittelle sera privée de dessert !

Re-co-naissance ?

Une fois n'est pas coutume, le travail et le dévouement des personnels de l'ONF lors des incendies de cet été a été salué par un DR et un préfet. Serait-on enfin sur la bonne voie ? Reconnaître le travail de ses personnels, qui plus est du travail relevant uniquement du service public, ça ne s'était pas vu depuis des lustres.

Espérons que comme pour le service public, il y aura de la continuité dans cette démarche.

Bientôt SDF ?

Le très en vue Eric Woerth, ministre en charge du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état (rien que ça !) a choisi la période estivale pour s'attaquer au bien fondé du logement de service dont bénéficient certains fonctionnaires nantis (près de 20 000).

Cette annonce, très médiatique, s'est faite sans concertation avec les instances syndicales et en entretenant un flou volontaire sur les différents types de logements de fonction. Le ministre semble vouloir réserver ce " privilège " aux seuls préfets, gardiens et gendarmes, à ceux " que l'on peut réveiller la nuit ". Ce débat devrait donc concerner l'occupation des maisons forestières.

Il est bon de rappeler l'origine historique de ce dit privilège. Ces logements de fonction, loin de constituer un salaire déguisé, ont été attribués aux instituteurs dès la mise en place des lois de Jules Ferry afin que la mission d'éducation nationale et d'instruction publique puisse être établie partout en France y compris dans les zones les plus reculées du territoire (cf. bulletin U.S.Solidaires du 10 août). C'est ce qu'on devait appeler à l'époque " assurer les missions de service public ".

A l'ONF, la distinction entre le logement en NAS (nécessité absolue de service) ou en US (utilité de service) fait débat depuis longtemps. D'ailleurs les techniciens logés passés CATE ont vu en même temps le statut de leur logement passer de NAS en US et sont aujourd'hui redevables d'un loyer. Même si ce dernier reste encore modeste, il n'en demeure pas moins que le précédent est là et que les tarifs ne manqueront pas d'évoluer dans le temps. Rappelons d'autre part que tous les fonctionnaires logés sont imposés sur cet avantage en nature.

Dans plusieurs régions de France, de nombreuses communes mettent à disposition des logements com-

munaux à prix préférentiels à leur " garde forestier " (ces maisons avaient été financées pour grand nombre avec l'aide du fond forestier national). Les loyers ont le plus souvent évolué pour devenir rédhibitoires, surtout pour les jeunes forestiers qui, pour beaucoup, ont préféré se loger ailleurs. D'autres communes, avec une vacance de postes toujours plus importante, ont tout simplement retiré le logement pour le louer à leurs concitoyens. D'ailleurs l'ONF lui-même, a, ces dernières années, commencé à vendre plusieurs maisons. Il est en effet plus facile et bien moins coûteux de donner une prime dérisoire de 120 euros, l'indemnité de contrainte administrative, aux personnels techniques

non logés (et encore mieux si ces personnels sont des contractuels et ne touchent rien du tout !). D'ailleurs on peut s'interroger sur le devenir même de cette prime si le principe de loyer se généralise.

Cette question sur le logement en NAS a fait également débat lors de l'élaboration par l'ONF de la charte entre la CTC et les occupants des maisons forestières, propriétés aujourd'hui de la région : les premières moutures prévoyaient le versement, là aussi, d'un loyer. Ce n'est plus le cas dans la version proposée dernièrement à la CTC où la gratuité est retenue.

Rappelons que ces maisons sont pour le plus souvent éloignées des villages et qu'elles sont le gage pour le propriétaire des forêts de conserver du personnel de façon durable dans une région où il est difficile de trouver un logement en milieu rural. Ces logements sont pour certains des plus vétustes et ne sont pas sans contraintes d'occupation (accueil de professionnels, pression du public en été...).

Car n'en déplaise à monsieur le ministre, il y a une petite différence à occuper un logement de fonction à Neuilly plutôt que dans le Niolu ou à Saint Antoine. A suivre...

Primes en sursis

La DRH parisienne continue à faire la sourde oreille concernant certains personnels en CDI, à l'image de son DG vis-à-vis des syndicats : voilà maintenant deux ans que des primes de fin d'année prévues dans le contrat n'ont pas été versées pour non atteinte des objectifs. Pourtant les entretiens annuels disent le contraire. Quand ça arrange la direction, elle s'assoit sur ce type de document ou bien s'en sert comme argument irréfutable mais toujours à son avantage, n'est-ce pas ? Autre raison implicite : forcer les contractuels à signer un autre contrat qui est bien entendu à leur désavantage. Pressions, chantages, mensonges, hégémonisme... pour un peu on se croirait chez le Parrain ! Sauf que POD n'a pas la classe de De Niro !





La Sittelle, en reporter en quête de vérité, s'est faite contaminer par la grippe A pour voir si l'état français gérait aussi bien la crise qu'il le prétendait, avant que l'ONF ne se charge de ses personnels.

Les médecins ne savaient que faire de son cas, car les modalités de prise en charge de la grippe changent tous les jours. Ils sont censés soigner directement les patients et ne pas les envoyer à l'hôpital, mais ne savent pas comment précisément.

Première chose : est-ce la grippe ? Pour le savoir, il faut faire un test de dépistage dans le labo d'analyse le plus proche. Si le test est positif, c'est la grippe, mais laquelle ? Si le test est négatif, ce n'est pas la grippe, mais il y a peut-être une contamination par le virus H1N1. Il faut donc que le labo envoie l'échantillon à l'hôpital Pasteur à Paris pour connaître le petit nom du virus. Mais comme l'hôpital Pasteur est saturé, il ne prend que les échantillons envoyés par les hôpitaux, donc ceux des cas graves. Le test de dépistage est donc inutile, mais il est quand même prescrit. Sûrement pour donner du travail aux labos (c'est la sécu qui paie), ce qui conforte l'emploi et participe à la croissance : tout va bien, le gouvernement est content.

Quand il y a un soupçon de grippe, le médecin prescrit du Tamiflu. Ce médicament n'est remboursé que s'il est précisé sur l'ordonnance qu'il s'agirait de H1N1, mais ça, le médecin ne le sait pas.



C'est 50 les deux boîtes, encore des sous pour les grands groupes pharmaceutiques.

Pour avoir les boîtes de Tamiflu, il faut que la pharmacie soit explicitement livrée, après une autorisation de Bastia sur cette ordonnance. C'est ce que l'on appelle du cas par cas et de la réactivité pour commencer le traitement tout de suite ... après avoir été livré de Bastia (tout dépend du lieu de résidence du patient). La Sittelle a eu de la chance, le pharmacien du coin avait son petit approvisionnement illicite de Tamiflu, ouf, le traitement a pu commencer rapidement.

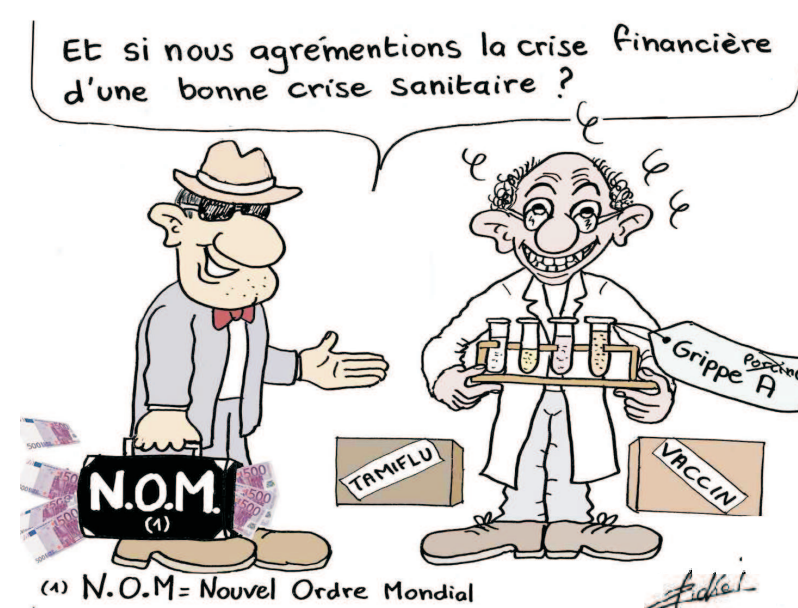
Quoi que ... le Tamiflu bloquant la multiplication du virus (par action sur l'ARN), il ne sert que s'il est pris dès le déclenchement de la grippe. Le temps d'aller chez le médecin, de faire les analyses, d'attendre les autorisations de livraison, il est déjà trop tard. Mais il est quand même prescrit, sait-on jamais. Au moins, ça sert à écouler la production du médicament (toujours payé par la sécu), donc ça perpétue l'emploi et participe à la croissance : tout va encore mieux dans le meilleur des mondes de Sanofi et de Sarkozy.

Les autres médicaments efficaces contre la grippe n'ont pas la même chance : le paracétamol risque d'être encore plus déremboursé, la vitamine C et les pastilles contre la toux ne le sont carrément pas. Ça ne doit pas être le frère de Sarkozy qui fabrique ces médicaments-là.

Quant aux masques, est-ce un oubli sur l'ordonnance ou un acte rebelle du médecin ? Sûrement pour que les citoyens en vacances qui croisent la Sittelle sans masque s'immunisent naturellement en attrapant le virus que leur corps, bien reposé, combattrait sans problème, sans faire marcher la filière pharmaceutique. Et tant pis pour la croissance.

La grippe porcine, on nous en rabat les oreilles dans tous les médias et l'ONF, en bonne entreprise responsable, a même sorti une note de service pour nous informer des mesures prises et à prendre. Au programme de cet excellent document signé de notre très chère DRH :

- Lobbying de l'ONF auprès du ministère pour une vaccination obligatoire des personnels. Et le principe de précaution ?



Pour l'hépatite B aussi, il fallait vacciner tous les jeunes. Résultats : des centaines de cas de scléroses en plaque déclenchés suite au vaccin. Pas si anodin que ça. Méfiance donc, d'autant que ce vaccin-là comportera un adjuvant aux effets secondaires assez inquiétants*.

- Réquisition du personnel (on nous rappelle, au préalable, qu'il sera privé de son droit de retrait) pour accomplir les tâches prioritaires. On se demande bien quelle tâche ne peut pas attendre quelques semaines dans le domaine forestier. Couper du bois par exemple ?

- Déshumanisation du travail, car désormais, il n'y aura

plus de poignées de main, les contacts devront se faire de préférence par téléphone ou par courriel, les réunions peu importantes seront ajournées ... la fin de la réunionnite ?

- Port du masque et pour une meilleure efficacité, proscription de la barbe, même naissante. Allez POD, au rasoir. De toute façon, l'ONF rase déjà gratis.

- Et ne restez pas dans les bureaux si vous avez la grippe, pour ne pas contaminer les autres.

Tout juste si vous ne seriez pas mieux chez vous à travailler vos dossiers entre vos bouffées de chaleur et vos frissons causés par les 40°C de fièvre, au moins ça vous préparera au télétravail tant voulu par le gouvernement lors de la prochaine gastro ou en plein accouchement !

Vous l'aurez compris, cette note de service est comme d'habitude un parapluie que la DG ouvre très grand. A défaut de limiter la prolifération du virus H1N1, elle sert au moins à propager un bourrage de crâne gouvernemental de plus.

* voir l'excellent article du 7/09/09 sur pharmacritique.20minutes-blogs.fr

L'intranet de l'ONF, plus connu sous l'appellation Intraforêt, est censé être l'outil de communication interne par excellence : tous les services de tous les niveaux et de toutes les régions peuvent tenir une "branche" pour communiquer autour de leur activité.

L'agent à la recherche d'une mobilité peut donc consulter les informations relatives à la région de destination, pour ainsi se faire une idée de l'organisation dans laquelle il va se trouver pendant au moins 3 ans... encore faut-il que les informations soient à jour !

La Sittelle, cherchant à comprendre pourquoi les gens ne postulaient pas sur nos nombreux postes vacants, a mis son bec dans la branche régionale corse... Dans la partie "gestion durable des forêts publiques corses", elle y a trouvé un document datant de 2006 !

Quelle chance ! Une liste des cadres est présente, un bon moyen pour connaître ces hommes et ces femmes qui font vivre la boîte :

- Dominique Astorg, directeur régional (laissons-le à sa retraite)
- Gérard Weber, secrétaire général (laissons-le en Ile de France)
- Pierre-Marie Luciani, responsable qualité et communication (il semblerait que ce ne soit plus d'actualité)
- Michel Rabier, responsable SAF (paix à son âme !)
- Gisèle Fanget, responsable UT Alta-Rocca (son départ ne date que de 9 mois me direz-vous)
- Gabriel Corbaz, responsable UT Taravu (laissons-le profiter de sa retraite méritée, déjà que l'ONF l'a rappelé après son départ !)

De plus, après une rapide lecture des adresses, il semblerait que le service commercial soit toujours à "Corti", que l'US AE n'ait toujours pas quitté la petite villa Boulanger, que l'US travaux ne soit pas non plus dans les mêmes locaux que les autres Bastiais ; et d'ailleurs, c'est quoi ce code 20406, une nouvelle ville ? Parlez-en à votre facteur !

Nos deux directeurs successifs ont été interpellés sur ces problèmes de mise à jour, car il est question de respect des personnes. Soit on ne met rien dans Intraforêt, en considérant que ça n'a aucune utilité, soit on y met des informations à jour (une mise à jour annuelle serait un minimum) !

Peut-être une piste...

A moins que l'ONF Corse, en avance sur les propositions du gouvernement, fasse travailler les retraités et les disparus, ce qui dissuaderait plus d'un prétendant à la mutation sur l'île.

Abonné absent

Suite aux grands feux de cet été en Corse du Sud, le directeur régional a envoyé un courrier à l'ensemble des personnels afin de remercier les collègues qui sont intervenus de près ou de loin sur ce sinistre. Le directeur nous apprend que pendant cette période critique, il était en étroite collaboration avec les services parisiens qu'il informait régulièrement.

Mais une question dans tout cela, quid de notre coordinateur Corse-DOM ? Fort de son expérience exemplaire et mémorable des incendies de 2000, aurait-il préféré les palmiers aux pins calcinés ? La Sittelle le remercie de cette sage décision.